

Assises de la Garde nationale 2017



Le vendredi 13 octobre se sont tenues les Assises de la Garde nationale 2017. Créée il y a un an, en réponse aux attentats de novembre 2015 et de juillet 2016, la garde nationale regroupe les réserves opérationnelles des armées et de la Gendarmerie, ainsi que la réserve civile de la Police nationale. Conçue comme une nouvelle forme de mobilisation pour la défense de la Nation, elle est forte de 70 000 hommes et femmes, dont plus de 7 300 sont engagés chaque jour.

Comment la garde nationale est-elle perçue aujourd'hui et quelles en sont les perspectives ? Tel a été le thème de ces Assises de la garde nationale 2017 qui ont marqué le premier anniversaire de sa création et le lancement du cycle de programmation de la Journée nationale du réserviste (JNR) 2017.

Trois tables rondes séquençaient la journée :

• première table ronde « Regards croisés sur la garde nationale »

Quelle est la perception d'un responsable politique, d'un journaliste et d'une philosophe sur la garde nationale, un an après sa création ?

Grand Témoin : réserviste de la marine présent pendant les attentats de Nice.

• deuxième table ronde « L'agilité, un défi majeur pour la garde nationale. »

La garde nationale fait l'objet de nombreux chantiers dans le but de dynamiser le recrutement, l'emploi, l'administration et la gestion des réservistes, s'appuyant sur la transformation numérique. Saura-t-elle relever ce défi ?

Grand Témoin : Général de division Gaëtan PONCELIN de RAUCOURT, secrétaire général de la Garde nationale

• troisième table ronde « Réserviste et entreprise : un engagement reconnu ? »

Trop nombreux sont les réservistes clandestins qui ne font pas état de leurs activités à leurs employeurs. Par ailleurs, nombreux sont ces derniers qui ignorent ce qu'est un réserviste. Ce constat sévère mais réaliste est-il une fatalité?

Grand Témoin : M. Alan FUSTEC, président-fondateur de Goodwill-Management.

La journée s'est terminée par la cérémonie de ravivage de la Flamme.

Des réservistes opérationnels et citoyens de la BA123 ont assisté à ces assises.





Employeurs Collaborateur-réserviste militaire, Vos droits et obligations.

Les employeurs civils ont l'obligation de libérer les réservistes opérationnels 5 jours par an dans le cadre de leur activité de réserve.

Le collaborateur/réserviste doit :

- Prévenir par écrit son employeur de son absence au moins 1 mois avant le début de celle-ci.
- Obtenir l'accord de son employeur lorsque les activités de réserve accomplies dépassent 5 jours par année civile pour les réservistes militaires.

L'employeur civil doit :

- Permettre à son collaborateur/réserviste d'effectuer ses 5 jours de réserve par année civile,
- Au-delà de ces 5 jours, justifier tout refus d'absence, par décision motivée et notifiée à son collaborateur/réserviste qui en fait la demande ainsi qu'à son autorité militaire,
- Respecter la loi interdisant notamment tout licenciement, déclassement professionnel ou sanction disciplinaire à l'encontre d'un réserviste en raison des absences résultant de l'application de la loi.

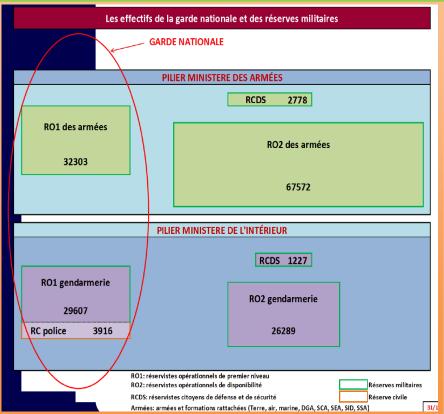


Actu Réserve

Journal d'information sur la réserve opérationnelle & citoyenne de la base aérienne 123 et de l'élément air rattaché 279

Novembre 2017

Quelques chiffres sur la réserve militaire



En 2016, pour faire face aux objectifs de montée en puissance des effectifs de la réserve opérationnelle de premier niveau, de nombreux anciens militaires ont signé un engagement à servir dans la réserve, ce qui explique en partie la chute du nombre de réservistes opérationnels de disponibilité. Parallèlement, le pilier ministère des Armées a procédé à un recensement exhaustif de sa réserve de disponibilité qui a fortement réduit le nombre d'anciens militaires soumis à l'obligation de disponibilité. Ainsi, ces derniers étaient 127 022 en 2015 et ne sont plus que 93 861 en 2016, soit une diminution de 26 %.

La Réserve militaire air

Au 1^{er} octobre 2017, la réserve militaire de l'armée de l'air se compose de :

- 5709 réservistes opérationnels sous ESR, soit :

- o une augmentation de 894 RO depuis le début de l'année ;
- o une réalisation de 109 % de l'objectif de fin d'année (rappel cible 2017 : 5230)

- 1062 réservistes citoyens, soit sur une année glissante :

- Une augmentation de 198 RC
- O Un taux de progression de 23 % Il convient toutefois de préciser que ces variations ne correspondent pas à des objectifs chiffrés en termes d'effectifs. Leur recrutement intervient, selon le contexte, pour répondre à des besoins évolutifs.

En termes d'effectifs, le nombre connu d'étudiants, qui constitue le cœur de cible de la garde nationale, connaît une augmentation de quasiment 85 %, passant de 5 144 réservistes étudiants en 2015 à **9 443 en 2016.** Depuis 2013, les parts des actifs et des retraités ont diminué au profit de la part des étudiants. Depuis 2015, la part des étudiants est supérieure à la part des retraités.

Et sur la base aérienne 123 et l'EAR 279, qu'en est-il?

- 280 réservistes opérationnels dont 60 FMIR,
- 30 réservistes citoyens,
- 20 collaborateurs bénévoles du service public (CBSP),
- Budget 2017 : 900 000€.
- 8900 journées d'activité (RO).





La période militaire initiale et de perfectionnement à la défense nationale (PMIP-DN) se déroulera du 15 au 27 juillet 2018 sur la base aérienne 123 d'Orléans-Bricy. Elle sera suivie de la période militaire initiale du réserviste (PMIR) à partir du 29 juillet. (www.ciiraa123.fr/fmir)



Journal d'information sur la réserve opérationnelle & citoyenne de la base aérienne 123 et de l'élément air rattaché 279

Novembre 2017

Engagés

La Journée nationale du réserviste 2017 (JNR) s'est déroulée sur tout le territoire national du 13 octobre au 11 novembre 2017 autour du thème

« Engagés ensemble ».



A Orléans, cette journée s'est déroulée le 14 octobre 2017 à l'occasion de la journée de la sécurité intérieure, organisée par la préfecture et en présence du colonel Colardelle, délégué militaire départemental du Loiret et commandant la base aérienne 123. Le CIRFA, la DMD45, le CASV, l'ESIS et le CPA10 ont participé activement à cette manifestation.





Bon à savoir....

Les réservistes, plus performants?

Grâce à ses qualités et à ses compétences, le salarié-réserviste améliore la performance de son entreprise. Il est moins absent pour raisons médicales et surtout plus productif.

La durée moyenne des congés maladie posés est de 9 jours par an pour le salarié-réserviste contre 18 jours par an pour le salarié non-réserviste sur la base de la population active.

Loi relative à l'égalité et à la citoyenneté (cf. décret 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle)

L'article 29 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté vise notamment à « encourager l'engagement républicain de tous les citoyens et les citoyennes pour faire vivre la fraternité ». Ainsi, les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant, notamment dans le cadre d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au titre II du livre II de la quatrième partie de code de la défense, sont validées au titre de sa formation.



L'article 28 de la loi n° 99-894 du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve militaire prévoit la réparation intégrale du dommage subi en service, ou à l'occasion du service, par un réserviste. Ces accidents, engagent la responsabilité sans faute de l'État. Ils sont réparés, dans les conditions prévues par l'instruction N°5105/DEF/SGA/DAJ/CX2, par les bureaux du contentieux placés auprès des autorités militaires régionales et locales. Cette réparation comprend la perte de salaire subie par les réservistes. Elle s'ajoute aux réparations prévues par le code des pensions militaires d'invalidité.

Journal électronique interne diffusé à seul titre d'information.

Contact : Centre d'instruction et d'information des réserves de l'armée de l'air d'Orléans-Bricy

Conception graphique: CIIRAA CA.123 - Courriel: ciiraa.ca123@gmail.com

jean-michel.vappereau@intradef.gouv.fr



